



N° 21

VITRAC-INFO-CONSEIL

SOMMAIRE

1	Conseil Municipal du 20 janvier 2017	1
2	Conseil Municipal du 25 mars 2017	2
3	Conseil Municipal du 11 avril 2017	3
4	Les chiffres du budget 2017	3

1 CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Lors de sa réunion du 20 janvier, le Conseil Municipal s'est opposé au transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes.

Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire a eu lieu au début du mois par la société THIRODE, fournisseur retenu. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager et mandater la dépense correspondante d'un montant de 2 400 € TTC avant le vote du budget 2017.

Ensuite, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de travaux d'éclairage public concernant le remplacement de capots cassés et vétustes présenté par le SIEG. Il a autorisé le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal et a accepté la participation de la commune au financement des dépenses à hauteur de 900 Euros.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a donné son accord au retrait de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze du SMAD des Combrailles.

Enfin, suite à une demande de travail à temps partiel de Mr Christophe BOUDOL, le Conseil Municipal a accepté que Mr BOUDOL travaille à hauteur de 80% à compter du 1^{er} mars 2017 pour une durée de 6 mois.

2 CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2017

Lors de sa réunion du 25 mars, le Conseil Municipal a décidé de conclure un avenant de 600 € HT avec le bureau d'études EGIS EAU, société retenue pour effectuer l'étude diagnostique assainissement du village de « Gouzet ». Le nouveau montant du marché s'élève à 11 950 € HT et prend en compte l'étude de zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal.

L'assemblée a arrêté le projet de révision du zonage d'assainissement présenté par EGIS EAU. Ce projet doit être soumis à enquête publique pendant un mois avant d'être approuvé. Le Maire est autorisé à demander la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal a, également, approuvé le rapport définitif de l'étude diagnostique assainissement du village de « Gouzet » établi par EGIS EAU. Il a autorisé le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du programme et a chargé le Maire de lancer les procédures relatives à l'acquisition des terrains en zone réservée nécessaires à l'opération.

Ensuite, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme suite aux observations du contrôle de légalité.

Par ailleurs, il a été décidé d'aménager le fond du terrain de foot par la pose d'une toile de paillage et la plantation d'arbustes correspondant à une surface de 200 m². Le devis de la société Fleurs et Plantes d'Auvergne pour l'achat des fournitures est accepté pour un montant de 1 277.64 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SIEG pour l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 Kva et a autorisé le Maire à signer la convention de groupement.

Suite au départ du locataire du logement 570 des anciens gîtes, le Conseil Municipal a décidé de ne pas restituer la totalité de la caution d'un montant de 237 € en raison des travaux de réfection de la porte d'entrée suite à une détérioration. Un montant de 137 Euros sur la caution d'origine sera restitué à l'ancien locataire.

Suite à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux, le Conseil Municipal a décidé qu'il sera versé au Maire une indemnité égale à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et aux adjoints au Maire une indemnité égale à 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Suite au licenciement pour inaptitude physique d'un adjoint technique, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, a décidé de supprimer le poste d'adjoint technique correspondant.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de réviser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de l'ensemble du personnel de la commune en fixant un coefficient multiplicateur de 4 au lieu de 3 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel par catégorie d'agents à compter du 1^{er} avril 2017.

3 CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Lors de la réunion du 11 avril, le Conseil Municipal a approuvé pour 2016 les comptes administratifs dressés par le maire et les comptes de gestion dressés par le percepteur ainsi que l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal a ensuite voté les taux pour 2017. Il a été décidé d'appliquer les mêmes taux que l'an dernier :

Taxe habitation	7.53 %
Taxe foncier bâti	24.80 %
Taxe foncier non bâti	94.48 %

Le Conseil Municipal a également voté les budgets 2017.

Le budget Commune est équilibré en section de fonctionnement à 466 225.20 € et en section d'investissement à 166 507.58 €.

Les principales opérations d'équipement de l'exercice sont les suivantes :

- Des travaux de réfection des chemins communaux
- Des travaux d'accessibilité de l'église
- L'achat d'électroménager pour la cantine scolaire (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge)
- L'achat de tables pour la salle polyvalente
- L'acquisition des terrains nécessaires aux travaux d'assainissement du village de « Gouzet »
- L'audit d'éclairage public

Le budget Assainissement est équilibré en section de fonctionnement à 30 615.84 € et en section d'investissement à 518 799.14 €. La principale opération programmée pour 2017 concerne les études et les travaux de mise aux normes de l'assainissement du village de « Gouzet ».

Le budget Lotissement est équilibré en section de fonctionnement à 51 639.75 € et en section d'investissement à 85 596.59 €.

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal a, également, accepté le devis de la société GRAND ELECTRONIQUE d'un montant de 980 € TTC concernant l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour la cantine scolaire.

4 LES CHIFFRES DU BUDGET 2017

a) Comptes administratifs 2016 - Budget général et budgets annexes :

Budget Général	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2016	445 336.15 €	296 056.59 €	+ 155 364.42 €
Recettes de fonctionnement 2016	445 336.15 €	451 421.01 €	
Dépenses d'investissement 2016	173 335.82 €	98 636.31 €	- 25 582.22 €
Recettes d'investissement 2016	173 335.82 €	73 054.09 €	

Budget Assainissement	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses d'exploitation 2016	29 450.34 €	25 074.81 €	- 2 517.24 €
Recettes d'exploitation 2016	29 450.34 €	22 557.57 €	
Dépenses d'investissement 2016	47 168.00 €	26 535.94 €	+ 4 631.14 €
Recettes d'investissement 2016	47 168.00 €	31 167.08 €	

Budget Lotissement	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2016	53 005.00 €	38 535.97 €	+ 12 634.75 €
Recettes de fonctionnement 2016	53 005.00 €	51 170.72 €	
Dépenses d'investissement 2016	87 173.34 €	24 112.72 €	+ 60 596.59 €
Recettes d'investissement 2016	87 173.34 €	84 709.31 €	

Tous ces comptes ont été votés à l'unanimité des présents.

b) Comptes de gestion 2016 - Budget général et budgets annexes :

Tous les comptes de gestion dressés par le percepteur ont été approuvés à l'unanimité des présents.

c) Affectation des résultats de l'exercice 2016 - Budget général et budget annexes :

Budget Commune

Montant total à affecter	155 364.42 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2017	32 282.22 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2017	123 082.20 €

Budget Assainissement

Montant total à affecter	0.00 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2017	0.00 €
Report déficitaire à reporter en fonctionnement sur le budget primitif 2017	2 517.24 €

Budget Lotissement

Montant total à affecter	12 634.75 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2016	0.00 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016	12 634.75 €

Toutes les affectations de résultat ont été approuvées à l'unanimité des présents.

d) Vote des taux d'imposition 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé de voter les mêmes taux d'imposition que l'an dernier :

- Taxe d'habitation :	7.53 %
- Taxe foncier bâti :	24.80 %
- Taxe foncier non bâti :	94.48 %

e) Budgets 2017 - Budget général et budgets annexes :

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Le budget primitif communal pour 2017 s'équilibre à 466 225.20 € en section de fonctionnement et se répartit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	132 400.00 €
Charges de personnel	197 100.00 €
Atténuation de produits	6 700.00 €
Autres charges de gestion courante	57 099.84 €
Charges financières	1 800.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	1 443.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €
Virement à la section d'investissement	49 682.36 €
TOTAL	466 225.20 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Atténuation de charges	15 000.00 €
Produits des services	20 350.00 €
Impôts et taxes	139 808.00 €
Dotations et participations	121 983.00 €
Autres produits de gestion courante	46 000.00 €
Produits financiers	2.00 €
Excédent antérieur reporté	123 082.20 €
TOTAL	466 225.20 €

Le budget primitif communal pour 2017 s'équilibre à 166 507.58 € en section d'investissement et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Opérations d'équipement	119 525.36 €
Emprunts et dettes assimilées	15 400.00 €
Dépenses imprévues	6 000.00 €
Déficit antérieur reporté	25 582.22 €
TOTAL	166 507.58 €

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

- Des travaux de réfection des chemins communaux
- Des travaux d'accessibilité de l'église
- L'achat d'électroménager pour la cantine scolaire (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge)
- L'achat de tables pour la salle polyvalente
- L'acquisition des terrains nécessaires aux travaux d'assainissement du village de « Gouzet »
- L'audit d'éclairage public

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Subventions	1 500.00 €
Taxe aménagement	1 500.00 €
Fonds de compensation de la TVA	6 000.00 €
Opérations financières	74 100.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	1 443.00 €
Virement de la section de fonctionnement	49 682.36 €
Couverture du besoin de financement	32 282.22 €
TOTAL	166 507.58 €

Le budget assainissement pour 2017 s'équilibre à 30 615.84 € en section d'exploitation et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	4 900.00 €
Charges financières	1 030.60 €
Opérations d'ordre (amortissements)	22 168.00 €
Déficit antérieur reporté	2 517.24 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
TOTAL	30 615.84 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Redevance d'assainissement collectif	2 500.00 €
Subvention du budget commune	14 499.84 €
Opérations d'ordre (amortissements)	13 616.00 €
Excédent antérieur reporté	0.00 €
TOTAL	30 615.84 €

Le budget assainissement pour 2017 s'équilibre à 518 799.14 € en section d'investissement et se répartit de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES	MONTANT
Etudes assainissement village de « Gouzet »	30 683.14 €
Travaux assainissement village de « Gouzet »	466 000.00 €
Emprunt	5 000.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	13 616.00 €
Opérations financières	3 500.00 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €
TOTAL	518 799.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES	MONTANT
Subventions Conseil Départemental et Agence de l'Eau	190 000.00 €
Emprunt	295 000.00 €
Reversement de TVA	3 500.00 €
Opérations financières	3 500.00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	22 168.00 €
Excédent antérieur reporté	4 631.14 €
Couverture du besoin de financement	0.00 €
Virement de la section d'exploitation	0.00 €
TOTAL	518 799.14 €

Le budget lotissement pour 2017 s'équilibre à 51 639.75 € en section de fonctionnement et à 85 596.59 € en section d'investissement.